

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du jeudi 23 Juillet 2020**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MM. Yannick DUFOUR-LORIOLE et Jean-Louis PETERMANN
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET, Laurent RIVES, Jean-Baptiste FERRER et Mme. Françoise MENNEBOO
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante)
- Commune de FRAÏSSE-CABARDES : M. Jérôme SOUVERAIN
- Commune de LES ILHES-CABARDES : M. Jacques FARGUES et Mme. Marina MAILLARD (suppléante)
- Commune de LABASTIDE-ESPARBAÏRENQUE : M. Marc MAHOUX
- Commune de LACOMBE : MM. Benoît SOULIE et Sylvain GAUDRIOT (suppléant)
- Commune de LAPRADE : MM. David ALBERT et Sébastien ROLAND (suppléant)
- Commune de LASTOURS : M. Max BRAIL
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. René LOPEZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES : M. Gérard FERNANDEZ
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Eric GROS
- Commune de ROQUEFERE : M. Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : MM. Michael LAURENT et Patrick FOLCH
- Commune de SAISSAC : MM. Eric BETEILLE, Eric MICHEL et Mme. Josette FRANCOIS
- Commune de SALSIGNE : M. Stéphane BARTHAS et Mme. Marie-Hélène BOUR
- Commune de VILLANIERE : M. Guy CALY

Absents : M. Jean-Claude PECH (LA TOURETTE-CABARDES)

Absents excusés : M. Gilbert PLAGNES (FONTIERS-CABARDES), M. Christian JIMENEZ (FONTIERS-CABARDES)

Procurations : M. Luciano STELLA (VILLARDONNEL) à M. Cyril DELPECH,
M. Régis CROS (VILLARDONNEL) à M. Jean-Pierre BOUISSET,
M. Damien CONSTANS (VILLARDONNEL) à M. Max BRAIL,
M. David HERRERO (SAISSAC) à M. Eric MICHEL,
M. Marc PALAU (SAISSAC) à M. Eric BETEILLE,
Mme. Chantal CONSTANSA (SAINT DENIS) à M. Michael LAURENT

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 34 votants dont 6 procurations.

Monsieur David ALBERT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de valider les Procès-Verbaux du Conseil Communautaire du 16 et 20 Juillet 2020. Mme Albert précise que sur le compte rendu du 20/07, au niveau des votes des comptes administratifs, il était noté dans le document envoyé 36 voix pour. Or le Président ne

pouvant participer au vote, ce chiffre a été modifié, tous les comptes administratifs ont donc été adoptés à 35 voix pour.

Adoption du PV du 16/07/2020 : à l'unanimité

Adoption du PV du 20/07/2020 : à l'unanimité

Monsieur le Président propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Au niveau des commissions composées le 16 juillet dernier, Mr Eric MICHEL, conseiller municipal de Saissac et conseiller communautaire titulaire souhaite intégrer la commission petite enfance/enfance jeunesse.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier cette commission en ajoutant le membre précédemment cité.

- Le renouvellement d'un contrat aidé 'Parcours Emploi Compétence' (PEC). Les membres du conseil acceptent à l'unanimité que ce point soit rajouté à l'ordre du jour et le traiteront à la suite des thèmes relatifs aux finances et au personnel.

COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

- Plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le Président rappelle que les acheteurs publics ont des obligations en matière de dématérialisation. En effet, les procédures de marchés de plus de 40 000€HT (montant qui varie chaque année) doivent être entièrement dématérialisées.

Le portail ***marchespublics.aude.fr*** mis gratuitement à la disposition de tous les acheteurs audois par le Département respecte toutes les obligations légales d'une plateforme de dématérialisation (retrait électronique du DCE, remise électronique des offres, gestion des questions réponses, envoi de courriers...) et va plus loin dans la démarche en proposant des fonctionnalités supplémentaires (menu actualités, DCE simplifié, annuaire des entreprises...). Le Département propose également aux acheteurs de bénéficier d'une plateforme spécialisée dans la vérification de la conformité fiscale et sociale des fournisseurs, leur permettant ainsi de satisfaire à leur obligation de vérification de la régularité du titulaire d'un marché public et à leur obligation de vigilance tout au long de la durée du marché.

Jusqu'à présent, la collectivité passait par une plateforme payante.

Le Président propose d'utiliser le portail ***marchespublics.aude.fr*** mis à disposition gratuitement par le Département de l'Aude pour ainsi satisfaire à nos obligations règlementaires.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- Demande de subventions MSAP 2020.

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible de demander des subventions pour le fonctionnement de la MSAP (maison de services au public) :

- 15 000€ relevant du fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT),
- 15 000€ au titre du fonds inter-opérateurs.
- 5 000€ auprès du Département de l'Aude .

Monsieur le Président propose donc de demander ces aides et en profite pour faire un rappel sur la labellisation de la MSAP en France Services. Les premières labellisations sont effectives depuis le 01 janvier et les suivantes interviendront de manière continue jusqu'à l'année 2022. Nous remplissons désormais toutes les conditions pour obtenir ce label.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- **Attribution du marché de fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire.**

Monsieur le Président indique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé afin de choisir un fournisseur pour la confection et la livraison des repas des cantines de 7 écoles du territoire (Saissac, Saint-Denis, Les Martys, Le Mas, Lastours, Salsigne, Villardonne).

Le Président présente les offres reçues :

		API RESTAURATION				OCCITANIE				SODEXO			
		PRIX UNITAIRE REPAS Sans composante bio		PRIX UNITAIRE REPAS avec composante bio		PRIX UNITAIRE REPAS Sans composante bio		PRIX UNITAIRE REPAS avec composante bio		PRIX UNITAIRE REPAS Sans composante bio		PRIX UNITAIRE REPAS avec composante bio	
SITE		PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC	PRIX H.T	PRIX TTC
Ecole de* Saissac	- 6 ans	2.96	3.12	3.09	3.26	2.70	2.85	2.9	3.06	2.65	2.80	2.79	2.94
	+ 6 ans	3.07	3,24	3.20	3,38	2.85	3.01	3.05	3.22	2.87	3,03	2.94	3,10
Autres écoles	- 6 ans	3.04	3.21	3.17	3.34	2.80	2.95	3	3.17	2.75	2.90	2.89	3.05
	+ 6 ans	3.15	3.32	3.28	3.46	2.95	3.11	3.15	3.32	2.97	3.13	3.04	3.21
Adulte		3.58	3.78			3.50	3.69	3.75	3.96	3.50	3.69		
Délai commande		Mardi avant 17h00				Jeudi avant 9h30				Vendredi avant 9h00			
Délai modification		La veille avant 10h00 dans la limite de 10%				La veille avant 9h30 dans la limite de 10%				La veille avant 10h00 dans la limite de 25%			

Compte tenu de ces éléments, le Président propose de retenir l'offre avec composante bio de la société SODEXO EDUCATION dont l'atelier de fabrication est à Limoux.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

M. Bels demande ce qu'il en est par rapport à la convention qui liait API avec certaines communes (comme Roquefère ou Cuxac) pour la livraison de repas à certaines personnes âgées. Mme Albert répond qu'elle va solliciter la société SODEXO pour savoir s'ils accepteraient de livrer ces repas et invite les communes concernées à vérifier au préalable les termes de la convention avec API.

- Fonds régional L'OCCAL

Monsieur le Président indique que suite à l'épidémie de COVID19 et compte tenu des problématiques financières qu'ont rencontrées certaines entreprises durant le confinement, la Région avait déployée des aides financières exceptionnelles en complément de celles versées par l'Etat. Aujourd'hui pour favoriser le redémarrage de certains secteurs et notamment le tourisme, le commerce et l'artisanat de proximité, la Région, en partenariat avec les Départements, la Banque des Territoires et les EPCI, a décidé de créer un fonds : le FONDS L'OCCAL.

Ce fonds repose sur 2 dispositifs :

- Aides à la trésorerie par le versement d'avances remboursables pour permettre le redémarrage de l'activité,
- Subventions pour accompagner les investissements pour la mise en œuvre des mesures sanitaires.

Le Président propose donc d'intégrer ce dispositif et précise :

- Que la CDC pourrait participer à hauteur de 1€ par habitant soit au maximum à 6 058€.
- Que la participation ne peut être utilisée que pour un bénéficiaire dont l'activité est implantée sur notre territoire.
- Que la CDC devra, dès à présent, verser une avance de 50% qui lui sera restituée à la fin du programme si elle n'est pas consommée,
- Que dans le cas où notre enveloppe serait épuisée avant la fin d'année, la Région comblera notre participation,
- Qu'à la clôture du fonds l'OCCAL (en décembre 2025 ou à l'extinction des dernières échéances de remboursement des avances), la Région procèdera au remboursement de la participation de la collectivité au prorata du recouvrement final des avances remboursables tel qu'obtenu auprès des bénéficiaires du territoire.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

Mr Bels indique qu'il serait judicieux que les communes soient contactées avant que des aides aux entreprises de leur commune soient octroyées. Cela permettrait, de part les connaissances des élus sur leur territoire, d'éviter que des subventions soient accordées à tort.

- Créations de poste

Monsieur le Président propose de créer plusieurs postes :

- Un agent titulaire, au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32.70 heures hebdomadaires annualisées) en remplacement d'un agent qui part à la retraite au 31/08/2020 et qui avait le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un agent titulaire au grade d'adjoint d'animation à temps non complet (16.35 heures hebdomadaires annualisées) en remplacement d'un agent (adjoint d'animation) en cdd qui arrive au terme des 6 ans de renouvellements autorisés.
- Un agent contractuel (moins de 17h50) au grade d'adjoint d'animation à temps non complet (15.75 heures hebdomadaires annualisées) en remplacement d'un agent recruté en 2019 en cdd pour accroissement temporaire d'activités. A noter que sur la note de présentation, avait été indiqué par erreur une création de poste à 16.35 heures annualisées au lieu des 15h75.

Monsieur le Président précise que la modification du tableau des effectifs et la suppression des postes précédemment cités (ATSEM principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps complet et adjoint d'animation, contractuel moins de 17.50heures hebdomadaires, à temps non complet

16.35h) feront l'objet de délibérations spécifiques en fin d'année, après passage en comité technique.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- Avenant à la convention de téléassistance avec Présence Verte Grand-Sud

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2018 avec Présence Verte actant la prise en charge par la CDC de la moitié des frais d'installation au service de téléassistance (soit 22.50€).

Suite au départ de la commune de Trassanel de la CDC, il convient de signer un avenant à cette convention permettant ainsi de modifier le périmètre d'application.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

Mr Griffé précise que la commune de Cuxac offre la seconde moitié des frais d'installation ainsi que l'abonnement mensuel et invite les communes à participer au financement de ce service pour les personnes âgées ou dépendantes de notre territoire. Mr Chiffre précise que les usagers de ce service peuvent déduire de leurs impôts 50% des dépenses qui restent à leurs charges.

- Elections des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS

Par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, le nombre d'administrateurs étant amené à siéger au CIAS a été fixé (8 membres) ainsi que le mode de scrutin (scrutin de liste bloquée).

Il convient désormais de passer au vote (scrutin secret, majoritaire). La liste suivante est proposée :

- M. Paul GRIFFE, maire de Cuxac Cabardès et Vice-Président de la CDC
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne et conseiller communautaire titulaire
- Mme Chantal CONSTANSA, adjointe à Saint-Denis et conseillère communautaire titulaire
- M. Christian JIMENEZ, adjoint à Fontiers-Cabardès et conseiller communautaire titulaire
- M. Guy CALY, maire de Villanière et conseiller communautaire titulaire
- M. Marc PALAU, conseiller municipal à Saissac et conseiller communautaire titulaire
- M. Eric GROS, maire à Pradelles-Cabardès et conseiller communautaire titulaire
- M. René LOPEZ, adjoint à Mas-Cabardès et conseiller communautaire titulaire

Le nombre de votants est de 34. Monsieur Le Président invite chaque membre à voix délibérative à voter. Les membres de la liste ci-dessus, avec 34 voix (unanimité) ont été proclamés délégués au Conseil d'Administration du CIAS de la Montagne Noire au premier tour.

- Renouvellement contrat aidé

Monsieur le Président indique qu'en 2019 une convention a été signée avec la Mission Locale de l'Ouest Audois pour un contrat aidé. Ce contrat à temps complet, d'une durée initiale d'un an, peut être prolongé d'une année supplémentaire. La prise en charge s'élève à 40% d'une durée maximale de 20 heures. L'agent intervient sur les crèches et l'alsh et de façon ponctuelle en remplacement sur les écoles et alae.

Monsieur le Président propose que soit renouvelée cette convention pour un an soit jusqu'au 31/08/2021.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

M.Bels demande si une prime sera versée aux agents qui ont travaillé pendant le confinement. M. le Président indique qu'une étude est en cours et que des échanges entre intercommunalités ont eu lieu pour essayer d'harmoniser les critères de versement. Il est tout de même rappelé que tous les agents ont eu leur salaire intégralement maintenu durant toute la période et qu'aucun congé n'a été imposé.

COMMISSION ECOLES / ALAE

- Appel à projets « label écoles numériques 2020 ».

L'Etat lance un nouvel appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux, en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives, dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Monsieur le Président en rappelle les principales caractéristiques :

- Financement ouvert aux EPCI à fiscalité propre ayant la compétence scolaire comprenant la gestion des écoles primaires dont la commune la plus peuplée n'excède pas 5 000 habitants et dont plus de la moitié des communes membres comptent moins de 3 500 habitants..

- la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible, la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 3 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 1 500 €).

- les dépenses pourront concernées :

- * les équipements numériques de la classe (dispositif interactif de visualisation collective par exemple), des élèves avec une solution type classe mobile ou de l'école (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots - par exemple),

- * les services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives..),

- * les services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école) ;

- * des dépenses d'ingénierie et d'accompagnement à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20 % du coût total du projet.

- les objectifs de cet appel à projets:

- * favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie ;

- * renforcer la dimension inclusive de l'école ;

- * favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques ;

- * rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire ;

- * favoriser la relation entre les familles et l'école ;

- * mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire ;

- * favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires (contribuer à l'enrichissement des PEDT par exemple) ;
- * accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire ;
- * développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ;
- * développer un ENT ou une plateforme collaborative (liaison écoles-collège...) ;
- * permettre d'atteindre dans chaque école, sur l'ensemble du territoire, un « socle numérique de base » combinant équipements, infrastructures, ressources et services numériques.

Monsieur le Président indique que suite aux demandes des écoles, le coût de l'action s'élève à 39 287.64€ ttc. Il est proposé que la Communauté de Communes, compétente en matière scolaire, candidate à ce plan numérique et fasse une demande de subvention sur la globalité du devis. En 2021, lors de la préparation du budget, une enveloppe devra être prévue et les achats seront effectués en conséquence.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

M.Gaudriot demande si l'entretien et la maintenance informatique sont inclus dans ce devis. Le président répond que non mais qu'un appel à concurrence va être lancé dans les prochaines semaines pour trouver un nouveau prestataire informatique.

M. Bels rappelle qu'il serait bon de ne pas utiliser d'abréviations ou du moins de les expliquer (ex : ENT – PEDT). Mme Albert s'en excuse et veillera à expliquer chaque sigle utilisé.

COMMISSION PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

- Renouvellement de la convention annuelle avec la mission locale de l'Ouest Audois (MLOA)

L'objet est de renouveler la convention annuelle d'adhésion à la MLOA et d'accepter le montant de la cotisation qui s'élève à 12006€ (2€ par habitant et 10€ de cotisation).

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Convention d'accès aux déchèteries pour les habitants de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret.

Comme tous les ans, il convient de renouveler la convention avec le COVALDEM permettant aux habitants des communes de Fontiers et Brousses de pouvoir accéder aux déchèteries de Cuxac, Saissac et Salsigne. En contrepartie, le COVALDEM verse une participation annuelle de 33€ par habitant de ces 2 communes, soit pour 2020, une cotisation annuelle de 25 971€ (rappel en 2019 : 26 169€).

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- **Modification des statuts du Syndicat Mixte Aude Centre**

Monsieur le Président indique avoir été sollicité par le Syndicat Mixte Aude Centre pour se prononcer quant à la modification de leurs statuts due à des changements de périmètres :

*Retrait de la commune de Trassanel de la CDC,

* Retrait de la commune d'Argeliers,

*Diminution du périmètre de la commune de Ferrals les Montagnes (de 84 à 73.90%),

*Extension du périmètre de la commune de Cassagnoles (77 à 88.50%)

*Adhésion de la commune du Val de Dagne (avec 25% de son territoire).

Il convient donc de valider la modification des statuts de ce syndicat suite à ces changements de périmètres.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- **Vente de la maison des chasseurs**

Monsieur le Président indique que la CDC est propriétaire d'une parcelle cadastré AB 135, situé aux Ilhes, (le siège), d'une superficie totale de 1885m². Un bâtiment situé sur cette dernière est loué aux chasseurs depuis plusieurs années pour un loyer trimestriel de 154.84€.

L'AICA deournes-Les Ilhes souhaite acquérir ce bien (parcelle de 277m²) afin de l'aménager et de s'économiser le coût d'un loyer.

Monsieur le Président propose de fixer le prix de vente à 1000€ et précise que tous les frais annexes (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur. Il indique également que des travaux sont à faire au niveau des berges suite aux inondations de 2018 et qu'ils devront être effectués avant la vente ou que la mention devra être portée sur l'acte notarié.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- **Demande de subvention GAL : Le Chat Barré**

Monsieur le Président indique avoir reçu une demande de subvention de l'Association 'Le Chat Barré' qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du 'Gal du Carcassonnais'. Cette demande concerne le développement du cabaret champêtre éphémère sur la commune de Fontiers-Cabardès avec une programmation hebdomadaire et des thématiques journalières différentes,

Ce concept initié en 2019 avait remporté un franc succès avec 2088 personnes accueillies et 17 producteurs locaux représentés,

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'accorder la subvention demandée de 2 500 € à l'Association 'Le Chat Barré'.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

M. Ferrer souligne que cette association propose des manifestations tous les soirs et fait donc concurrence à l'association l'Eau Vive, qui propose également ce type de manifestations culturelles. Le Président indique qu'un courrier sera fait au Chat Barré demandant que ses représentants rencontrent ceux de l'Eau Vive afin que ces associations ne se fassent pas concurrence.

- Convention d'occupation du domaine privé

Monsieur le Président rappelle que dans la charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol est imposée la présence d'une activité agricole (pacage ovin ou activité apicole).

Ainsi la Miellerie de Ventenac souhaiterait bénéficier d'une partie du site de la plateforme bois énergie située sur Salsigne/Villanière pour entreposer des ruches.

Cette convention concernerait l'occupation de l'arrière de la plate-forme bois énergie (environ 2000m2 situés sur les parcelles AB76, AB77 et AB 103 de la commune de Salsigne) et permettrait l'entreposage de ruches contenant des essaims d'abeilles.

Cette convention serait consentie sans contrepartie financière et prendrait fin le 15 septembre 2020.

Monsieur Le Président propose de signer cette convention.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Président indique avoir reçu une demande de Mr Vaissières Joel pour obtenir un emplacement devant la piscine de Cuxac pour garer son food-truck le vendredi soir à partir de 17h00 et se brancher sur le compteur électrique situé sur la façade de la piscine.

Monsieur le Président propose d'accepter sa demande et de signer une convention d'autorisation du domaine public. Cette convention, d'une durée d'un an, ne peut être consentie gratuitement, il est convenu de fixer une redevance annuelle de 100€.

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- Adhésion à la charte régionale « Engagé zéro phyto »

Dans un but de renforcer l'attractivité et l'image du territoire, la CCMN souhaite obtenir le label Zéro Phyto, correspondant déjà à la réalité de ses pratiques sur les espaces qu'elle gère (sentiers de rando, déchèterie, crèches, plate-forme bois...). De plus, face au déclin alarmant des espèces d'insectes et d'oiseaux sur le territoire national, les appels à arrêter l'usage des produits chimiques dans l'environnement se font de plus en plus pressants et un nombre croissant de collectivités s'est déjà engagée dans cette voie pour préserver la santé des habitants et leur patrimoine environnemental.

La CCMN ayant en outre une image touristique de destination de pleine nature tout à fait en adéquation avec ce type de démarche, le Président propose de s'engager dans cette démarche.

Le Président rappelle les grands principes de la démarche "Engagé Zéro Phyto" qui vise protéger la santé publique et l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...) grâce :

- à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics,
- à l'incitation des usagers à abandonner progressivement leur utilisation de pesticides,
- à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements, permettant un entretien facilité et des économies en eau.

La charte pourra proposer ultérieurement des objectifs complémentaires ciblant d'autres enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, économie de l'eau dans les bâtiments, gestion des déchets, limitation des biocides, ...).

En signant la charte, la CDC s'engage à :

- Réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec le cahier des charges de la charte ;
- Réaliser des bilans annuels des pratiques d'entretien ;
- Nommer un référent technique et administratif ;
- Exiger, dans le cas où il est fait appel à un ou plusieurs prestataires de service, qu'ils respectent les termes de la présente charte.
- Faire participer les agents d'entretien à une action d'information ou démonstration sur les méthodes d'entretien alternatives (préventives et curatives).
- faire un bilan annuel sur les pratiques et le transmettre au FREDON

Le président propose donc de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, d'adopter le cahier des charges proposé par la FREDON LR et ainsi adhérer à la charte régionale « Engagé zéro phyto ».

Vote : Pour : 34 Abstentions : Contre :

- Adhésion 2020 au CAUE de l'Aude

Le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement délivre des missions d'intérêt public qui consistent à sensibiliser, conseiller et former sur la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Ainsi le CAUE s'engage auprès des collectivités et du grand public et les accompagne dans leurs projets pour des réalisations durables et de qualité.

Pour bénéficier de ces services, la Communauté de Communes peut, comme les années passées, renouveler son adhésion au CAUE moyennant une cotisation de 0.18€ par habitant du territoire (soit pour 5 866 habitants au moment de l'adhésion une cotisation de 1 056€).

Il convient donc de valider l'adhésion au CAUE.

Vote : Pour : 33 Abstentions : Contre :

Un conseiller communautaire, également vice-président du CAUE, n'a pas pris part au vote.

COMMISSION TOURISME/CULTURE/SPORT

/

QUESTIONS DIVERSES

- Comité technique : M. le Président rappelle que dans les collectivités de plus de 50 agents, un comité technique doit être instauré. Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner 3 représentants de la collectivité (3 titulaires et 3 suppléants) qui siègeront au côté des représentants des syndicats. Les membres suivants sont désignés :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Eric BETEILLE	Mr Jean-Pierre BOUISSET
Mme Marie-Hélène BOUR	Mr Michaël LAURENT
Mme Emmanuelle ALBERT, responsable des services	Mr Luciano STELLA

- CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) : obligatoire dans les établissements d'au moins 50 agents, il a en charge la protection des travailleurs. Les membres suivants sont désignés :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Eric BETEILLE	Mr Jean-Pierre BOUISSET
Mme Marie-Hélène BOUR	Mr Michaël LAURENT
Mme Emmanuelle ALBERT, responsable des services	Mr Luciano STELLA

- COPIL Document unique : M. le Président indique que dans le cadre de la réalisation du document unique, il convient de créer un comité de pilotage chargé de travailler à l'élaboration de ce document. Les assistants de prévention de chaque service y siègeront ainsi que les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Eric BETEILLE	Mr Jean-Pierre BOUISSET
Mme Marie-Hélène BOUR	Mr Michaël LAURENT
Mme Emmanuelle ALBERT, responsable des services	Mr Luciano STELLA

- M. Albert David intervient pour faire part des nuisances visuelles et sonores auxquelles sont confrontés les administrés de Laprade qui sont entourés de nombreux parcs éoliens situés sur les communes limitrophes. Il demande un dédommagement. Le Président explique que les éoliennes permettent le financement de nombreux services proposés par la CDC et que tous ont conscience des désagréments induits. Ainsi une charte a été élaborée par l'EPCI pour donner un cadre et mesurer le développement de ces projets.
- Mr Albert fait également part des problèmes au niveau du ramassage des ordures ménagères et s'interroge quant au camion utilisé pour le ramassage qui est très souvent en panne et pour le nettoyage des containers pour lesquels du matériel a été acheté et n'a jamais été utilisé. Le Président rappelle que le changement de ce camion est à l'étude pour un achat en 2021 et que le nettoyage des bacs va être programmé dans les prochaines semaines. Il est également rappelé que les usagers sont indisciplinés et il est demandé aux mairies de faire des rappels réguliers. M. Gros précise que les communes touristiques sont fortement impactées par les personnes de passage et qu'elles n'ont aucun moyen pour leur rappeler les bonnes pratiques.
- Le Président indique que l'OIT a envoyé un mail aux communes le 03/06 et le 23/07 leur demandant le listing des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, associations, producteurs et artisans...) afin de pouvoir en faire la promotion et suivre la taxe de séjour. Il demande donc qu'une réponse soit apportée à l'office de tourisme et ce dans les meilleurs délais.

Fin de séance à 20h00